

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2018

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, M. Blin, Mme Marnier.

Absentes excusées : Mme Lesellier, Mme Vaillant.

Absent : M. Crave.

Secrétaire de séance : Mme Wattebled.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Vaillant à Mme Martin Calderon et par Mme Lesellier à M. Colino. Il présente le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Compte de gestion et compte administratif 2017 du CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif du CCAS et décide d'intégrer le résultat du CCAS au budget communal suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017.

2. Taux d'imposition pour 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux qu'en 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation = 18.54 %
- Foncier bâti = 22.24%
- Foncier non bâti = 52.55 %

3. Compte de gestion et compte administratif 2017 – affectation du résultat – budget primitif 2018 (commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget communal
- Affecte au compte 1068 la somme de 64 30176€
- Adopte le budget primitif 2018

4. Compte de gestion et compte administratif 2017 – affectation du résultat – budget primitif 2018 (assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget assainissement
- Conserve à la section d'investissement la totalité du résultat
- Adopte le budget primitif 2018

5. Tarif assainissement 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le même tarif qu'en 2017 à savoir :

- ✓ Abonnement : 14€
- ✓ Le mètre³ : 0,90€

6. Avenant au contrat d'affermage

Le service assainissement a été confié dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à la Nantaise des Eaux. Dans le cadre d'une réorganisation interne, les activités métropolitaines de la Nantaise des Eaux sont transférées à Suez Eau France. Un avenant doit donc être signé.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer cet avenant.

7. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le maire présente au conseil municipal des devis au conseil municipal pour la réfection du parking de l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre des amendes de police